

## Chapitre 1 – opération liés à l'activité / achat vente

En comptabilité, on n'invente pas des opérations, on se repose sur des pièces justificatives. On a besoin d'une facture.

### **I. Facture et TVA**

#### **A. La facture**

La facture est obligatoire. Elle a été rendue obligatoire à l'article L.441-3 du Code de commerce : « Tout achat de produits ou toute prestation de service pour une activité professionnelle doivent faire l'objet d'une facturation. [...] le vendeur est tenu de délivrer la facture dès la réalisation de la vente ou la prestation du service. L'acheteur doit la réclamer. La facture doit être rédigée en double exemplaire. Le vendeur et l'acheteur doivent en conserver chacun un exemplaire. »

#### **Mention obligatoire de la facture :**

- Noms (ou rayons sociaux) et adresses (ou lieu du siège social) des parties
- Adresse de facturation (si ce n'est pas la même)
- Quantité
- Dénomination précise des biens
- Prix unitaire hors TVA
- Réduction de prix
- Date à laquelle le règlement doit intervenir

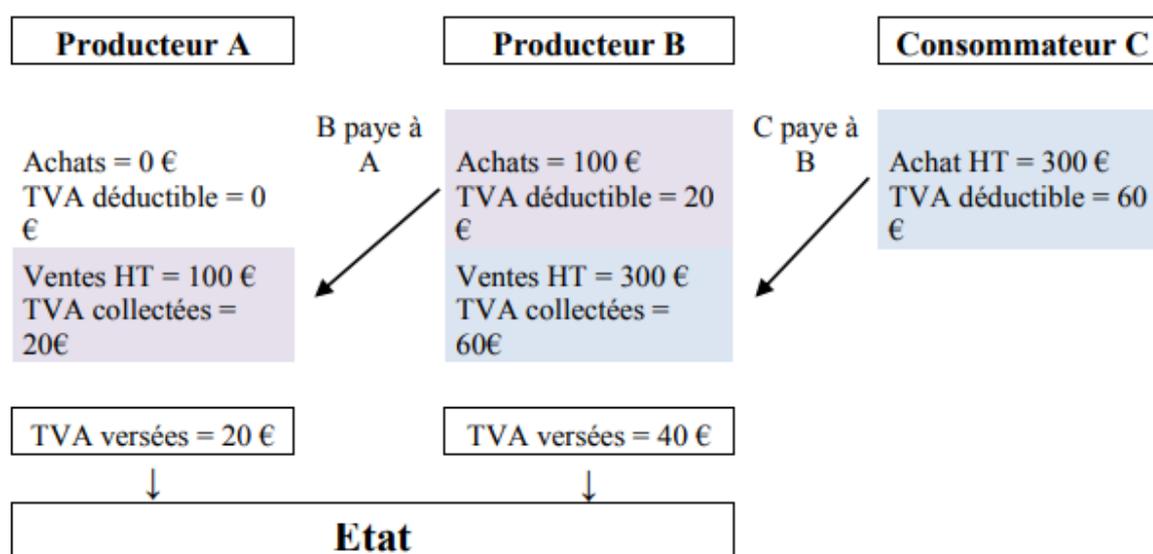
Cela permet d'enregistrer les opérations qui ont vraiment eu lieu.

#### **B. Principe de collecte de la TVA**

Les entreprises ne subissent pas la TVA ( car collecte la TVA pour l'état)

Principe de collecte de la TVA:

**La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** est un impôt indirect sur la consommation qui est facturé aux clients sur les biens qu'ils consomment ou les services qu'ils utilisent en France.



Quand on achète, qu'on soit un professionnel ou un particulier, on paye la TVA. Si on est un

professionnel, cette TVA payée est dite déductible. On va donc en déduire le montant sur la TVA collectée que l'on reverse à l'Etat.

$$TVA\ renversées = TVA\ collectées - TVA\ déductible$$

Le taux de TVA normal est de 20% = 0,2

**Rappel de calcul pour la TVA :**

TVA = Montant HT \* taux de TVA

Montant TTC = Montant HT + TVA

Montant TTC = Montant HT \*(1 + taux de TVA)

Montant HT = Montant TTC / (1 + taux de TVA)

**II. Enregistrements**

**A. Cas général**

Même si on a la facture on considère que celui qui reçoit marchandise est censé payer.

La façon la plus simple de comptabiliser est d'enregistrer les achats et les ventes

Qd on achète pour l'activité courante de tous les jours

**Enregistrement d'un achat :**

Dans journal

Toujours mettre un libellé

Ecriture de base

On se place du point de vue de l'entreprise qui achète un bien ou service qui vaut X à un fournisseur:

- l'entreprise reçoit son achat d'un montant de X ; c'est le bien en lui-même qui vient augmenter le compte adéquat, c'est un débit.

- Pour ce montant X, on paye la TVA y% de X, déductible puisqu'on est professionnel. Le compte de TVA correspond donc ici à la TVA payée mais que l'Etat « remboursera ». Ici elle vaut Y.

- On paye au fournisseur le prix du bien ou du service plus la TVA qu'il va colle

Compte à débiter +	Compte à créditer -	Intitulé	Débit +	Crédit -
60_ ; 61_ ou 62_ 44566	401	<i>Date de réception de la facture</i> Intitulé de compte adéquat (Ici achat ...) TVA sur autre B&S Fournisseurs <i>Achat au Fournisseur _ (facture n° _)</i>	X HT  Y TVA	  X+Y  TTC

Attention, certaines charges ne supportent pas de TVA ou la TVA n'est pas déductible. Il n'y aura alors pas de TVA déductible dans l'écriture. C'est le cas du loyer et de la police d'assurance.

Achat d'immobilisation

Ce n'est pas une charge : ce n'est pas une activité de tous les jours mais un investissement

On se situe toujours comme une entreprise qui achète, mais une immobilisation. Une immobilisation n'est pas une charge, elle est enregistrée dans des comptes de classe 2.

- L'entreprise reçoit dans son patrimoine une immobilisation de valeur X : une augmentation, et donc un débit.

- La TVA qu'on paye est de la TVA que l'Etat nous doit. On considère donc qu'elle va augmenter le compte TVA, ici de Y.

- L'achat TTC coûte X+Y, celui-ci versé au fournisseur d'immobilisation. On lui doit de l'argent, ce sera donc une sortie d'argent

Compte à débiter +	Compte à créditer -	Intitulé	Débit +	Crédit -
2_44562	404	<i>Date de réception de la facture</i> Compte d'immobilisation TVA sur immobilisation Fournisseurs d'immobilisation <i>Achat au Fournisseur _ (facture n° _)</i>	X HT Y TVA	X+Y TTC

### Enregistrement d'une vente :

Ecriture de base :

On se place désormais du point de vue d'un vendeur :

- Le compte client va correspondre à un débit car c'est une source de richesse lors de la vente. Le client paye le bien ou le service ainsi que la TVA.

- La TVA payée par le client doit être récoltée. Elle est due par l'Etat et sortira donc de l'entreprise. C'est un crédit

- Il s'agit d'une vente, on va donc diminuer un certain type de produit dans la classe 7 ; le bien ou le service vendu. C'est un crédit

+	-	<i>Date d'émission de la facture</i>	Débit	Crédit
411	44571 70_	Clients TVA collectée Intitulé du compte adéquat <i>Vente de _ au client _ (facture n° _)</i>	X + Y TTC	X HT Y TVA

## B. Achats et ventes avec réductions de prix

### Réductions commerciales

3 types de réductions à caractère commerciale :

- **Rabais** : réduction du prix de vente convenu pour tenir compte d'un défaut de qualité ou de conformité
- **Remise** : réduction du prix de vente pour tenir compte de l'importance de la vente ou de la profession du client

- **Ristourne** : réduction de prix calculée sur l'ensemble des opérations faites avec un même client au cours d'une période déterminée. Souvent après- cout

Ces réductions viennent directement en réductions de la vente ou achat sur la facture.

### Reduction à caractère financier :

**L'Escompte de règlement** : on va l'accorder à celui qui paye plus tôt que prévu. C'est une réduction du prix accordée pour paiement anticipé par rapport à la date de règlement prévue par les conditions générales de ventes.

Pour le vendeur, l'escompte correspond à une charge financière. Elle correspond au compte 665 : Escomptes accordés.

Pour l'acheteur :

- sur les biens et services entrant dans le cout de l'actif (stock ou immobilisation), il s'agit d'une réduction du cout d'achat
- Sinon c'est un produit financier : 765 : Escomptes obtenues

Exemple :

Prix HT (10*500€ HT)	5 000 €
- Rabais, Remises, Ristournes (5%)	-250€
= Net commercial HT	4 750 €
- Escompte de paiement (2% Net com)	-95€
= Net financier	4 655 €
. - TVA (20% Net fi)	931
= Net à Payer	5 586 €

### Enregistrement chez le vendeur

On se place chez le vendeur. On aura donc :

- une diminution dans le compte du bien ou service vendu : il y a donc un crédit dans un compte de produit (classe 7)
- La TVA est collectée elle est donc due à l'Etat, c'est un crédit
- L'escompte est une charge, elle doit donc être enregistrée comme une augmentation du compte accordant des escomptes, ce qui correspond à une charge chez le vendeur
- Le compte client est un débit car il correspond à la créance du client et celle-ci augmente.

+	-	<i>Date d'émission de la facture</i>	Débit	Crédit
411		Clients	5 586	
665		Escomptes accordés	95	
	44571	TVA collectée		931
	70_	Intitulé du compte adéquat		5 750
		<i>Vente de _ au client (facture n° )</i>		

Le montant total débité est divisé de telle façon qu'on peut déterminer la part payée par le client et la part correspondant à l'escompte, la réduction.

Comme pour une vente classique, le total débité est bien divisé entre la TVA et le bien ou service HT.

### Enregistrement chez l'acheteur

On passe du point de vue de l'acheteur.

Celui-ci a deux possibilités d'enregistrer l'achat.

#### Achat entrant dans un cout d'actif :

Ici, on effectue l'enregistrement comme s'il n'y avait pas eu d'escomptes et que le seul prix qui importait était le prix net à payer.

- Le montant au fournisseur correspond au montant net à payer, c'est un crédit.
- Ce montant est décomposé en deux postes dont le compte du bien ou du service acheté. C'est un débit car on acquiert un bien ou un service.
- Le deuxième poste est la TVA déductible. Puisque qu'elle est déductible, elle va être récupérée, c'est ce montant qui est débité

+	-	Date de réception de la facture	Débit	Crédit
6.. 44566	401	Intitulé du compte adéquat TVA sur ABS Fournisseurs Achat au fournisseur (facture n°)	4 655 931	5 586

#### Produit financier :

On va prendre en considération le fait qu'on ait eu une réduction à caractère financier et le faire apparaître dans l'enregistrement.

+	-	Date de réception de la facture	Débit	Crédit
6.. 44566	401 765	Intitulé du compte adéquat TVA sur ABS Fournisseurs Escomptes obtenus Achat au fournisseur (facture n°)	4 750 931	5 586 95

- Les postes sont les mêmes que pour le précédent enregistrement auquel on ajoute le compte 765 pour les Escomptes obtenues. Il correspond à un produit à caractère financier.
- La TVA étant calculée sur le montant net, quand on prend en compte l'escompte, celui-ci n'est ajouté que dans le compte du bien ou service acheté pour déterminer sa valeur hors réduction.
- De plus, la TVA n'étant pas calculée dessus, elle ne change pas.

### C. Règlements

Possibilité de payer par chèque en entreprise. Mais généralement en virement. On peut payer par cash

Qd on enregistre les paiements, c'est à la date d'émission du chèque ou d'ordre de virement

Chez le vendeur : besoin de recevoir de sa banque un avis qui dit que les sous sont arrivés

### D. Effets de commerce

Deux catégories :

- La lettre de change (faite à l'initiative de celui qui va être payer)
- Le billet à ordre (fait à l'initiative du débiteur)

**Chez le vendeur :**

+	-	<i>Date réception acceptation</i>	Débit	Crédit
413	411	Clients – effets à recevoir Clients <i>Lettre de change acceptée par le client _</i>	5 586	5 586

**Chez l'acheteur/ le client :**

+	-	<i>Date acceptation</i>	Débit	Crédit
401	403	Fournisseurs Fournisseurs – effets à payer <i>Acceptation lettre de change fournisseur _</i>	5 586	5 586

**Escompte d'un effet de commerce**

L'escompte est demandé par le vendeur, auprès d'un établissement de crédit, une banque.

+	-	<i>Date remise à l'escompte</i>	Débit	Crédit
5114	413	Effets à l'escompte Clients – effets à recevoir <i>Remise à l'escompte de l'effet n° _</i>	5 586	5 586
44566 512 627 661	5 114	<i>Date réception avis de crédit</i> TVA sur autres B&S Banque Services bancaires et assimilés Charges d'intérêts Effets à l'escompte Escompte de l'effet n° _	4 5 550 20 12	5 585

L'escompte auprès d'un établissement bancaire est assimilé à un prêt ; c'est pourquoi l'acteur qui en bénéficie doit reverser des intérêts.

Elle reverse également un service bancaire pour la transaction effectuée.

La TVA a pour base ce service bancaire ; on a bien  $20 \times 20\% = 4$

Les comptes de créance client et d'effets ont disparu du journal du fournisseur. Mais celui-ci reste responsable si le client ne paye pas sa dette envers la banque.

**E. La TVA**

La déclaration de TVA est généralement à établir tous les mois sauf pour les entreprises au petit CA (moins de 4000 TVA annuels).

La tva est collectée pour l'état, elle n'appartient pas à l'entreprise.

La tva déductible est le droit de se faire rembourser.

Tous les mois on compare la tva collecté et la tva déductible

La déclaration se fait en ligne

Si la TVA collectée est supérieure à la TVA déductible (contenant un éventuel crédit de TVA reportée) :

- 44551 – TVA à décaisser

Si TVA déductible (et un éventuel crédit de TVA reportée) est supérieure à la TVA collectée :

- 44567 : Crédit de TVA à reportée

+	-	Date de déclaration	Débit	Crédit
44571		TVA collectée	A	
	44551	TVA à décaisser		A-B-C-D
	44562	TVA sur immo		B
	44566	TVA sur autres B&S		C
	44567	Crédit de TVA reportée		D
		<i>Déclaration TVA mois</i>		
		Date de paiement		
44551		TVA à décaisser	X	
	512	Banque		X
		<i>Paiement TVA mois</i>		

TVA à décaisser : A-B-C-D

Banques : A-B-C-D

### III. Enregistrements liés à la clôture

Principe d'indépendance des exercices :

	CCA et PCA	CAP et PAR
<b>Pb</b>	Une charge ou un produit enregistré en N mais qui concerne N+1 ↓	Une charge ou un produit de N qui n'a pas encore été enregistré ↓
<b>Solution</b>	Réduire la charge ou le produit → En contrepartie on aura un compte CCA ou PCA	Créer la charge ou le produit → En contrepartie on aura un compte CAP ou PAR
	CCA : charges constatées d'avance PCA : produits constatés d'avance	CAP : charges à payer PAR : produits à recevoir

La régularisation se fait à la clôture avec une facture enregistrée ou non

L'annulation se fait en général à l'ouverture suivante.

#### 1. Les produits constatés d'avance et produits à recevoir

Les produits constatés d'avance sont des produits enregistrés lors de la facturation, avant la clôture ; mais qui n'ont pas été exécutés ou partiellement.

On va donc enregistrer ces « dettes en nature » en PCA pour les produits dont la livraison est à effectuer. Ce compte se situe donc en bas des dettes (coté passif).

#### Exemple de PCA :

- Une facture de 1000€ HT a été envoyée à un client le 28 décembre N pour la livraison de 2 colis.
- Cette facture a été enregistrée, mais seul un colis a été livré.
- Le second colis n'a finalement été expédié que le 4 janvier N+1.

+	-	28 / 12 / N	Débit	Crédit
411	44571 707	Clients TVA collectée Ventes de marchandises <i>Ventes au client (facture n°)</i>	1 200	200 1 000

Cette opération est basée sur une facture mais il y a un PCA en partie. On va donc diminuer les ventes effectuées.

Enregistrement d'un PCA et contrepassation :

+	-	31 / 12 / N	Débit	Crédit
707	487	Ventes de marchandises (1000*1/2) Produits constatés d'avance <i>Ventes de marchandises restant à livrer au clt_</i>	500	500
487	707	01 / 01 / N+1 PCA Ventes de marchandises <i>Contrepassation PCA pr vente à livrer au clt_</i>	500	500

N.B. ce mécanisme transfère des produits de N à N+1. Ici il s'agit de chiffre d'affaires.

Les produits à recevoir correspondent à la situation contraire au PCA. Le fait générateur est intervenu en N, mais n'a pas été enregistré au journal, faute de pièce justificative.

On va donc enregistrer les créances et la TVA sur une facture à établir.

#### Exemple de PAR :

- Un produit fini de montant HT = 1200€ ; à été livré le 29 décembre.
- Il n'a pas été facturé en N

+	-	31 / 12 / N	Débit	Crédit
4181	44587 701	Clients – Facture à établir TVA sur FAE Ventes de produits finis <i>Livraison non facturée au client_</i>	1 440	240 1 200
701 44587	4181	01 / 01 / N+1 Ventes de produits finis TVA sur FAE Clients – Facture à établir <i>Contrepassation FAE</i>	1 200 240	1 440

On passe l'écriture à l'envers (contrepassation), pour ne pas avoir d'écriture de N et on enregistrera la transaction lors du paiement avec la vraie facture.

Dans ce cas, on a bien enregistré la vente réalisée en N. Mais en N+1 on passe une écriture qui nous fera commencer l'année avec un solde négatif.

### Enregistrement de la facture :

+	-	Date de l'émission de facture	Débit	Crédit
411	44571 701	Clients TVA collectée Ventes de produits finis <i>Ventes au client (facture n°)</i>	1 440	240 1 200

Ce mécanisme transfère du CA de N+1 à N. Le solde négatif en début d'année est compensé par l'enregistrement de la vente.

Il n'y a donc pas d'augmentation de résultat pour N+1.

### 2. Les charges constatées d'avance et charges à payer

Dans le cas des CCA et des CAP, on se place du point de vue de l'acheteur.

Les charges constatées d'avance sont des charges enregistrées lors de la réception de la facture avant la clôture ; mais qui n'ont pas été exécutées ou partiellement. C'est souvent le cas de loyers, de police d'assurance ou d'abonnement. On va donc enregistrer des « créances en nature ».

Exemple de CCA :

+	-	28/12/N	Débit	Crédit
607 44566	401	Achats march. TVA déductibles Fournisseurs Achat 2 colis ou Fourni. A	1000 200	1200
484	607	CCA Achat march. Régularisation colis non livré	500	500

+	-	01/01/N+1	Débit	Crédit
607	486	Achats march. CCA Extourne regul colis	500	500

+	-	31/12/N	Débit	Crédit
607 44586	4081	Achats march. TVA sur Fact. Non parvenue Fournisseur- FNP Régul achat non facture Fourn.	2000 400	2400
4081	607 44586	01/01/N+1 Fourn -FNP Achats march. TVA sur FNP	2400	2000 400

Cas des intérêts courus : 2000 d'intérêts pour une année entière

⇒ Du 18/10 au 31/12 =  $2000 * (12 + 2 * 30 / 360) = 400$

+	-	31/12/N	Débit	Crédit
661	168	Ch. D'intérêt Intérêt courus Int. De l'emprunt du titre de N	400	400

### 3. Les ajustements de stocks

Quand une entreprise achète un bien ou fabrique des produits ; ces quantités sont enregistrés au bilan dans des comptes de stocks. Ils font partie du patrimoine de l'entreprise.

Les stocks selon le PCG : « Un stock est un actif détenu pour être vendu dans le cours normal de l'activité, ou en cours de production pour une telle vente, ou destiné à être consommé dans le processus de production ou de prestation de services, sous forme de matières premières ou de fournitures » **article 211-7 du PCG**

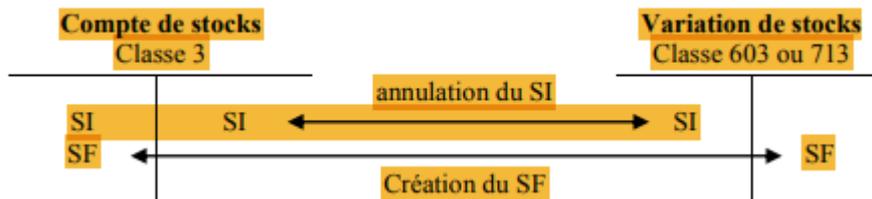
Coûts des stocks :

- Le coût des stocks doit comprendre tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent :
  - Les pertes et gaspillages sont exclus des coûts.
  - Les coûts d'emprunts peuvent être inclus.  
**Article 213-30 du PCG**
  
- Le coût d'acquisition des stocks est constitué du :
  - Prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables, après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires ;
  - Ainsi que des frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services.
  - Les coûts administratifs sont exclus du coût de production et d'acquisition à l'exclusion des coûts de structures dédiées  
**Article 213-31 Du PCG**
  
- Le coût de production des stocks comprend :
  - Les coûts directement liés aux unités produites, telle que la main d'œuvre directe.
  - L'affectation systématique des frais généraux de production, fixes et variables, qui sont encourus pour transformer les matières premières en produits finis.
  - Les frais généraux de production fixes sont les coûts indirects de production qui demeurent relativement constants indépendamment du volume de production.  
**Article 213-32 du PCG**
  
- Le coût des stocks d'éléments qui ne sont pas habituellement fongibles et des biens ou services produits et affectés à des projets spécifiques doit être déterminé en procédant à une identification spécifique de leurs coûts individuels. **Article 213-33 du PCG**

L'ajustement des stocks :

A la clôture :

- Annulation du stock initial : le SI n'est plus censé être présent car consommé
- « après avoir procédé à l'inventaire extracomptable, c'est-à-dire au recensement et à l'évaluation des existants en stocks » article 943 du PCG On crée alors le stock final.



Remarque : l'inventaire permanent est autorisé en comptabilité générale ; [article 943 du PCG](#)

Exemple d'un stock de marchandises :

Soit SI de marchandises (N) = marchandises acquises en (N-1) mais non consommées en (N-1)  
Elles sont consommées en N.

L'annulation du SI ajuste le résultat de N à la baisse et augmente les charges de N

+	-	31 / 12 / N	Débit	Crédit
6937	37	Variation des stocks de marchandises Stock de marchandises <i>Annulation du SI de marchandises</i>	SI	SI

Le SF de marchandises (N) = marchandises acquises en (N) mais non consommées en (N).

Elles sont consommées en (N+1).

Leur achat figure pourtant en N en charges. La création du SF ajuste le résultat de N à la hausse et diminue les charges de N

+	-	31 / 12 / N	Débit	Crédit
37	6037	Stocks de marchandises Variation des stocks de marchandises <i>Création du SF de marchandises</i>	SF	SF

Signification de la variation de stocks :

- Approvisionnements et marchandises

$$SI + Achats N = Conso N + SF$$

$$Conso N = Achats N + SI - SF$$

$$Conso N = Achats N - (SF - SI)$$

= couts d'achats des marchandises vendues (ou des MP et d'approvisionnements consommés)

Ces variations de stocks sont des charges correspondant à  $SI - SF = - (SF - SI)$ .

Ces charges peuvent être négatives, on parle alors de stockage.

- Encours de production et produits

$$SI + Production N = Ventes N + SF$$

Production N = Ventes N + SF – SI

Production N = Production vendue + Production stockée

Ces variations de stocks sont des produits correspondant à SF – SI.

Ces produits peuvent être négatifs, on parle alors de déstockage.

Les postes de variations de stocks sont les seules lignes du compte de résultat qui peuvent être négatif.

A chaque compte de stocks, il existe un compte de variations de stocks associés

<b>Comptes de stocks et en-cours</b>	<b>Variation des stocks</b>
31 - Matières premières (et fournitures)	6031 - Matières premières (et fournitures)
32 - Autres approvisionnements	6032 - Autres approvisionnements
33 - En-cours de production de biens	7133 - En-cours de production de biens
34 - En-cours de production de services	7134 - En-cours de production de services
35 - Stocks de produits	7135 - Stocks de produits
36 - " stocks provenant d'immobilisations " dans le cas échéant	7136 - " stocks provenant d'immobilisations " dans le cas échéant
37 – Stocks de marchandises	6037 – Stocks de marchandises

#### **4. Dépréciations**

On reporte les dépréciations pour respecter le principe de prudence

**Article 214-5 du PCG** : « La dépréciation d'un actif est la constatation que sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable »

Valeur nette comptable = Valeur brute – amortissements – dépréciations

**Article 214-6 du PCG** : « La valeur brute d'un actif est sa valeur d'entrée dans le patrimoine ou sa valeur de réévaluation [...] La valeur nette comptable d'un actif correspond à sa valeur brute diminuée des amortissements cumulés et des dépréciations [...] La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage [...] La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. (Valeur de revente – coûts de sortie) [...] La valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. »

Dépréciation = non réversible

Cas des stocks et des créances :

Cf. Article 214-22 du PCG ; sous-section 4 – Evaluation et dépréciation des stocks.

**Article 214-22 Du PCG** : « A la date de clôture de l'exercice, les stocks et les productions en cours sont évalués selon les règles générales d'évaluation énoncées aux articles 214-1 à 214-6 et 214-16 à 214-19, sous réserve des dispositions prévues aux articles 214-23 et 214-24.

A l'inventaire, les stocks et les productions en cours sont évalués unité par unité ou catégorie par catégorie.

L'unité d'inventaire est la plus petite partie qui peut être inventoriée sous chaque article.

Le prix et les perspectives de vente sont à prendre en considération pour juger des éventuelles dépréciations des stocks.

En ce qui concerne les stocks de marchandises et de matières premières, l'éventuelle dépréciation peut être estimée sur la base d'une position globale sur matière première (ou marchandise) documentée.

Une position globale sur matière première (ou marchandise) comprend le stock et un ensemble de transactions dans les deux sens, telles que des transactions futures matérialisées par un engagement ferme, des instruments financiers à terme en position ouverte isolée. Elle ne comprend pas les opérations de couverture et les éléments couverts, à hauteur de la partie couverte.

Les termes des éléments inclus dans cette position globale doivent être compris dans le même exercice.

La perte latente sur cette position globale est provisionnée sous forme de dépréciation des éléments d'actifs en perte latente et en provision pour risque pour le solde. »

**Art. 214-23 du PCG :** « A la date de clôture de l'exercice, la valeur d'entrée est toujours retenue pour les stocks et les productions en cours qui ont fait l'objet d'un contrat de vente ferme dont l'exécution interviendra ultérieurement dès lors que le prix de vente stipulé couvre à la fois cette valeur et la totalité des frais restant à supporter pour la bonne exécution du contrat.

La valeur d'entrée est également retenue pour la fixation de la valeur des approvisionnements entrant dans la fabrication de produits qui ont fait l'objet d'un contrat de vente ferme, dès lors que ces stocks d'approvisionnement ont été individualisés et que le prix de vente stipulé couvre à la fois le coût d'entrée de ces approvisionnements, les coûts de transformation et la totalité des frais restant à supporter pour la bonne exécution du contrat. »

Cf. Article 214-25 du PCG ; sous-section 5 – Modalités d'évaluation applicables aux actifs autres que les immobilisations incorporelles, corporelles et stocks

#### Dépréciation des stocks et clients :

On ajoute pour les retrouver un 9 en 2e position.

#### 39 – Dépréciations des stocks et en-cours

391 - Matières premières (et fournitures)

392 - Autres approvisionnements

393 - En-cours de production de biens

394 - En-cours de production de services

395 - Stocks de produits

397 – Stocks de marchandises

#### 49 – Dépréciations des comptes de tiers

491 - Dépréciations des comptes de clients

495 - Dépréciations des comptes du groupe et des associés

496 - Dépréciations des comptes de débiteurs divers

+	-	<i>Date de clôture</i>	Débit	Crédit
6817	39_ ou 49_	Dotations aux dépréciations des actifs circulants Dépréciation des _ <i>Constatations d'une dépréciation</i>	X	X

Actifs circulant\* : stocks ou clients qui font partie de l'actif courant de l'entreprise, bas du Bilan., on les amortie pas

Pour annulation de dépréciation : 7817

**Exemple :**

- Des marchandises ont été livrées et facturés au client Bidule le 25 octobre N, pour un montant HT de 1250€
- Le 31 décembre N, l'entreprise apprend que le client Bidule qui n'a toujours pas payé, fait l'objet d'une procédure judiciaire
- L'entreprise espère récupérer 20% du montant de sa créance
- Un montant correspondant à 40% du montant de sa créance est versé par Bidule le 15 février N+1 - Plus tard en N+1, réception d'un certificat d'récupérabilité pour le reste de la créance.

Enregistrement facture :

+	-	<i>25 / 10 / N</i>	Débit	Crédit
411	44571 707	Clients TVA collectée Ventes de marchandises <i>Ventes au client Bidule (Facture n° )</i>	1 500	250 1 250

Enregistrement à la clôture N :

La créance de Bidule est isolée car on doute de sa fiabilité

+	-	<i>31 / 12 / N</i>	Débit	Crédit
416	411	Clients douteux ou litigieux Clients <i>Risque de non recouvrement du client Bidule</i>	1 500	1 500

L'entreprise ne pense pouvoir récupérer que 20% de la créance, une dépréciation de la créance est donc constatée pour le reste (100% – 20% = 80%).

Cette dépréciation est calculée sur le montant HT.

+	-	<i>31 / 12 / N</i>	Débit	Crédit
6817	491	Dotations aux dépréciations des actifs circulants Dépréciations des comptes clients <i>Perte potentielle client Bidule (1250*0,80)</i>	1 000	1 000

Enregistrement du paiement en N+1 :

Seul 40% de la créance est recouvrée

+	-	15 / 02 / N+1	Débit	Crédit
512	416	Banque (1500*0,40) Clients douteux ou litigieux <i>Paiement du client Bidule (40%)</i>	600	600

Autres enregistrements en N+1 :

La créance devenue irrécouvrable est sortie du patrimoine et la perte est constatée.

Le client doit encore  $1\ 500 - 600 = 900$  €

La perte correspond au reste de créance HT : on a donc  $900 / 1,2 = 750$

La TVA collectée que l'on récupère est calculée sur la perte :  $750 * 0,2 = 150$

Le taux de TVA normal étant égal à 20%

+	-	31 / 12 / N+1	Débit	Crédit
44571 654	416	TVA collectée (750*0,2) Pertes sur créances irrécouvrables (900/1,2) Clients douteux ou litigieux (1500-600) <i>Créance client Bidule devenue irrécouvrable</i>	150 750	900

« Les dépréciations sont rapportées au résultat quand les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. » [article 214-20 du PCG](#)

On va donc annuler l'écriture effectuée le 31/12/N qui crée un compte de dépréciation, car on a déjà effectué les écritures concernant la créance irrécouvrable.

+	-	31 / 12 / N+1	Débit	Crédit
491	7817	Dépréciations des comptes clients Reprises sur dépréciations des actifs circulants <i>Reprise de la dépréciation devenue sans objet</i>	1 000	1 000